



Mars 2025

N° 209



© Peter de Pixabay

Sommaire

Lettre de la CFR à Madame Vautrin, Ministre du Travail et de la Santé.....	<u>2</u>
Soyez acteur de votre bien-vieillir ! Étude ICOPE TRIAL.....	<u>3</u>
L'intelligence artificielle – IA – son application dans la santé	<u>5</u>
Renouvellement des mandats de Représentants des Usagers 2025-2028.....	<u>6</u>
Florilège de partenariats.....	<u>7</u>

ACTUALITES

CFR



13 février 2025

Lettre à Madame Catherine VAUTRIN
Ministre du Travail, de la Santé
des Solidarités et des Familles
14 avenue Duquesne
75 350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre

La Confédération française des retraités forte de plus d'un million d'adhérents provenant de toutes les catégories socioprofessionnelles, anciens du secteur privé comme du secteur public, salariés et non-salariés, tient à vous faire part des préoccupations qu'elle partage, dans le domaine de l'autonomie, avec la très grande majorité des 17 millions de retraités que compte notre pays.

Je rappelle que des représentants des composantes de la CFR sont présents au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, au Conseil de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (vice-président) et dans les Conseils départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie.

Tout d'abord, la CFR est favorable à la mise en œuvre d'une offre globale pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile en encourageant le rapprochement des services d'aide et d'accompagnement et les services de soins infirmiers à domicile. Les mesures prises doivent être mises en œuvre simplifiant ainsi la vie des personnes par une meilleure coordination des actes.

La CFR tient à exprimer son inquiétude face à l'accroissement des restes à charge dans les établissements comme dans l'accompagnement à domicile. Le récent décret que vous avez signé généralisant la double tarification dans les EHPAD ne peut que nourrir cette inquiétude. Ce texte permet d'une part d'augmenter les tarifs pour les résidents qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement dans des proportions importantes et risque de ce fait de détourner des établissements des bénéficiaires de cette aide en supprimant des places habilitées à cette aide. Nous insistons sur ce point car les solutions d'accompagnement du grand âge ne seront plus supportables financièrement par les retraités.

Une composante de la CFR a participé au niveau national aux travaux coconstruits entre les acteurs, les départements et la CNSA, donc l'État, visant à instaurer les services publics départementaux de l'autonomie SPDA. Au niveau départemental les représentants des composantes de la CFR dans les CDCA ont activement participé à la mise en œuvre de ces outils de coordination et surtout de simplification dans les parcours des personnes qu'elles soient en perte d'autonomie liée à l'avancée en âge ou en situation de handicap. Tout doit être fait pour que la généralisation des SPDA soit un succès et nous vous demandons de veiller à donner l'impulsion politique nécessaire

Cette impulsion de votre part et de la part du Gouvernement nous l'attendons plus généralement pour une politique active de l'autonomie dans notre pays. En effet toutes les prévisions démographiques montrent que les années 2030 verront un nombre croissant de personnes âgées. Des actions de prévention de la perte d'autonomie doivent dès à présent être encouragées et l'accueil et les mesures d'accompagnement des personnes victimes de difficultés dans leur vie quotidienne doivent être anticipées, sauf à se trouver dans une situation insoutenable et donc indigne de notre société. Les autorités européennes ont d'ailleurs demandé qu'un bilan précis soit fait en la matière. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la CFR et ses composantes, comme d'autres acteurs, demandent une loi de programmation sur le grand âge. Nous vous demandons instamment de réaliser ces vœux dans des délais rapides.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président Pierre Erbs

La FNAR fait partie des composantes de la CFR dont elle a été un des membres fondateurs.

PREVENTION pour un VIEILLISSEMENT EN SANTE, Soyez acteur de votre bien vieillir !

Les associations de retraités partenaires de l'étude ICOPE TRIAL (*).

Vous avez plus de 70 ans, vous habitez autour de Toulouse, Limoges, Angers, Perpignan, Castres, Tarbes et **vous souhaitez préserver votre capital santé dans les années à venir pour faire ce que vous aimez le plus longtemps possible**. Le programme ICOPE TRIAL (**) devrait vous intéresser à titre individuel et permettre aux associations de retraités de participer à titre collectif à cette étude médico-économique.

Le programme **ICOPE Trial** a pour objectif d'évaluer l'efficacité de 2 modalités d'application du programme ICOPE(**). C'est une étude nationale : 1 000 participants, 3 régions, 6 CHU

La participation à l'étude ICOPE TRIAL est très peu chronophage :

- **Pour 5 ans de suivi**
 - 1 visite d'inclusion
 - 5 visites de suivi, 1/an
 - 6 appels téléphoniques,
 - Une surveillance régulière des 6 capacités importantes pour rester en forme



Une série de visioconférences viendra vous présenter plus en détail l'étude et les modalités de votre participation potentielle, la première se tiendra le 31 mars à 17h30.

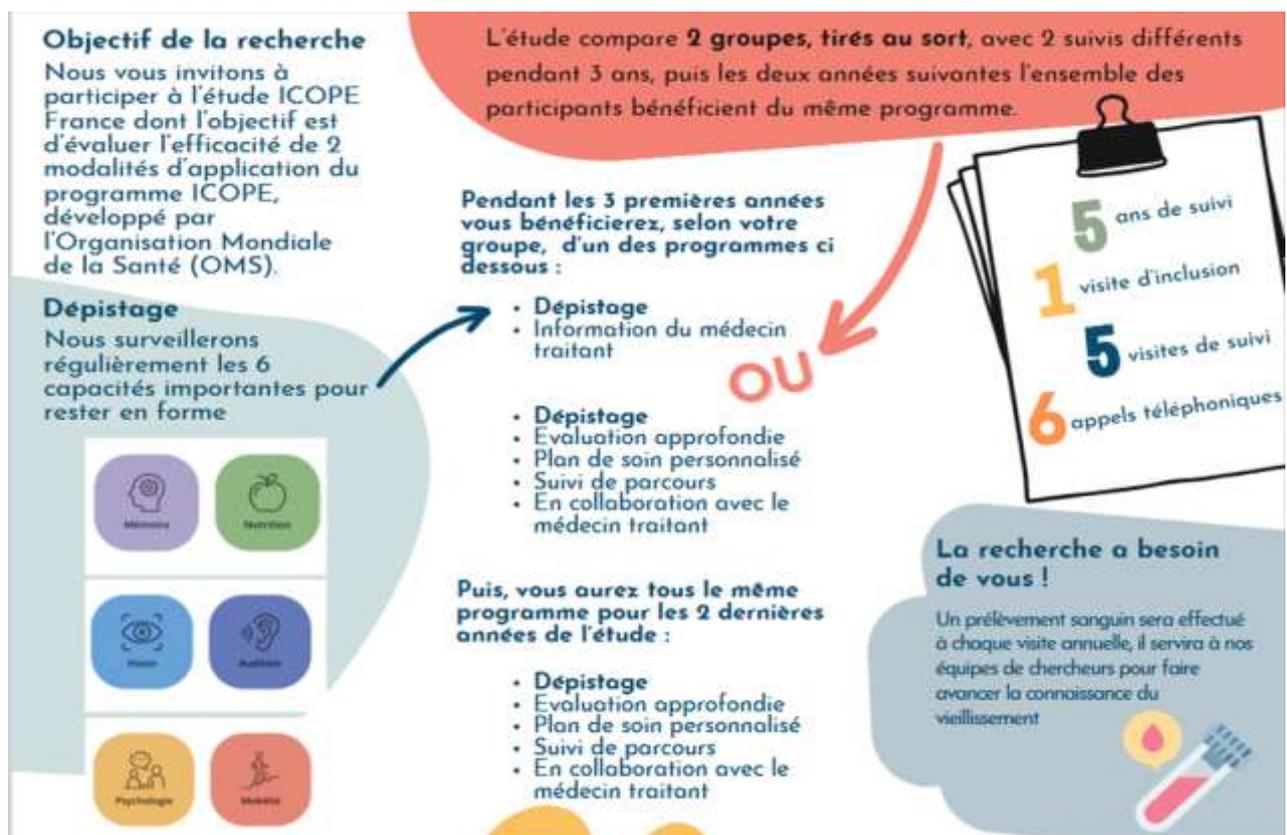
Alain LAFORET- ihu.icope.trial@orange.fr est à votre disposition pour plus d'information.

Au fil des Jours

() le programme ICOPE (Soins Intégrés pour les Personnes Âgées) de l'OMS** (Organisation Mondiale de la Santé) consiste à favoriser une approche intégrée de la santé qui prend en compte les capacités de la personne, les pathologies associées, l'environnement et le mode de vie avec pour objectif de développer un plan de soins centré sur la personne, en considérant ses souhaits et ses aspirations. L'accent est mis sur le fait que le patient est acteur de la prise en charge et du suivi.

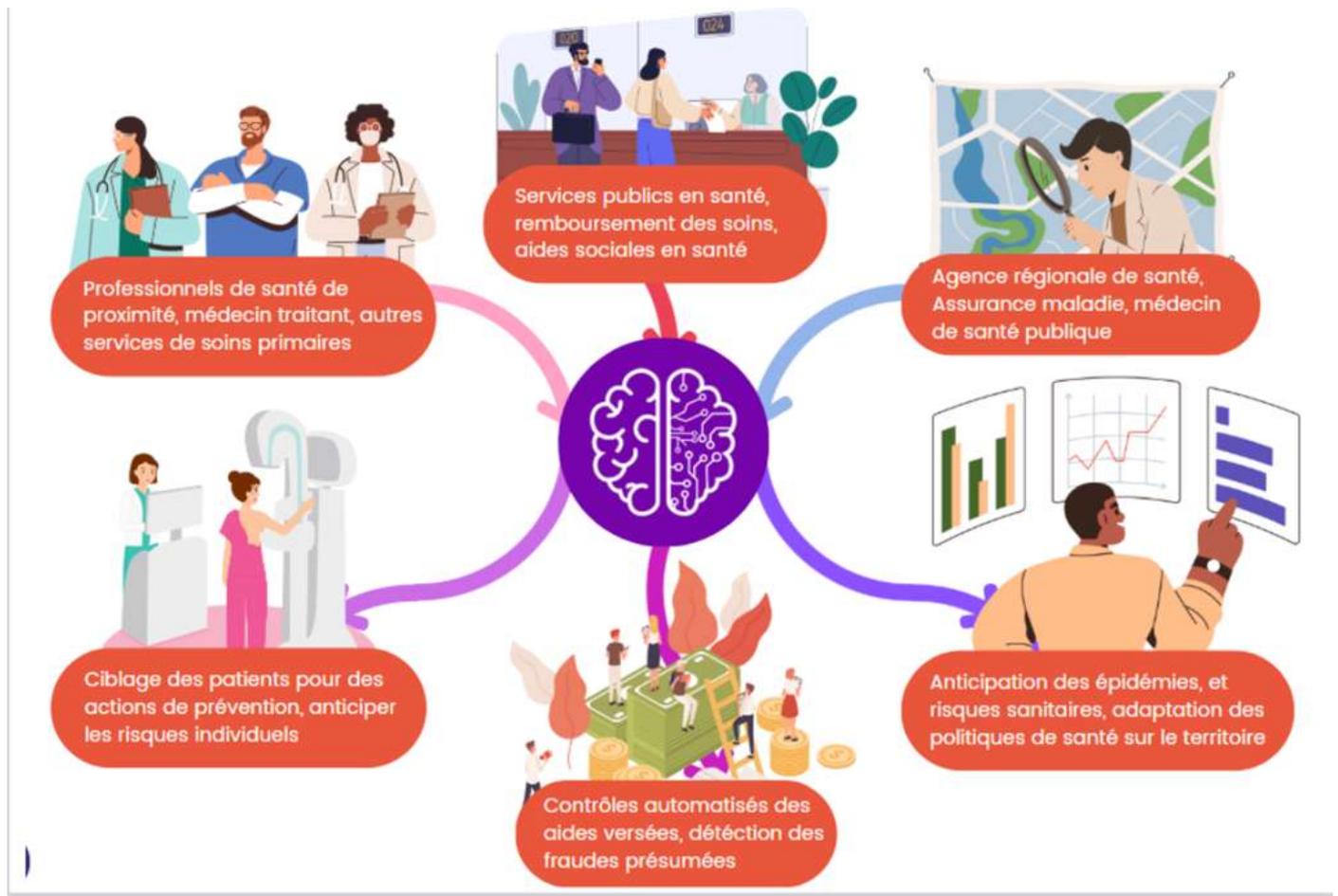
ICOPE s'inscrit dans la politique nationale de santé dont l'une des mesures phares consiste en l'expérimentation d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge en dépistant **précocement tout fléchissement d'une fonction** pour une prise en charge adaptée. Celle-ci vous sera proposée en lien avec votre médecin traitant.

(*) ICOPE TRIAL est proposé dans le cadre de l'expérimentation nationale dite « article 51 ICOPE », elle permet d'expérimenter de nouvelles organisations de soins et leur financement. Elle a obtenu une autorisation en janvier 2022 et est accessible en intégralité sur le site : www.solidarites-sante.gouv.fr (Expérimentations en cours)



Au fil des Jours

L'Intelligence Artificielle – IA



Son application dans la Santé

Partie gauche : Les professionnels de santé **utilisent des outils IA** pour l'aide au diagnostic, déterminer les patients candidats à des actions de prévention et anticiper des risques médicaux de chaque patient.

Partie centrale : Les services publics en santé **utilisent des outils IA** pour contrôler des aides versées et détections des fraudes présumées

Partie droite : Les Agences Régionales de Santé, l'Assurance Maladie, les médecins de santé publique, **utilisent des outils IA** pour anticiper des épidémies et risques sanitaires et pour adapter les politiques de santé sur le territoire

Alain LAFORET

Source : France Assos Santé

**France
Assos
Santé**
La voix des usagers

Renouvellement des mandats de Représentants des Usagers 2025-2028

Le Représentant des Usagers siège au sein de la Commission des Usagers (CDU), espace de dialogue et de débat entre les professionnels et les usagers, qui a pour mission d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des établissements de santé.

À ce titre il est un acteur majeur de la démocratie sanitaire.

Outre le suivi des réclamations, la Commission des usagers

- assure le suivi des événements indésirables graves,
- est associée à l'organisation des parcours de soins,
- peut s'autosaisir de tout sujet lié à la qualité et la sécurité des soins et mettre en place un projet des usagers.

Elle est en situation de porter un regard sur l'ensemble des activités de l'établissement, notamment celles des services de celui-ci.

La FNAR s'engage pour la promotion des Représentants des Usagers en proposant que leur rôle soit renforcé tout au long du parcours de soins et notamment dans les structures de coordination ville-hôpital, et également étendu suivant des modalités à définir aux Conseils de la Vie Sociale (CVS) agissant au sein des Établissements médico-sociaux.

Les CDU ont été installées pour une durée de 3 ans, dans le cadre d'un Arrêté pris par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Dans la plupart des Régions, la mise en place des CDU a été effectuée, entre 1^{er} décembre 2022 et le 31 mars 2023, ce qui veut dire - puisque aucun texte n'est venu prolonger la durée de nomination pour les mandats en cours de Représentant des Usagers (RU) - que les ARS vont procéder, dans les semaines qui viennent au lancement de campagnes d'appel à candidature pour le renouvellement des mandats de RU, couvrant la période 2025-2028.

Chaque ARS, **le fera suivant un calendrier, des documents et des procédures qui lui sont propres**. Ainsi, la campagne de renouvellement des mandats de RU, est déjà engagée en région Pays-de-la-Loire et sera close le 30 avril 2025. Les ARS Île-de-France et Hauts-de-France ont également annoncé le lancement prochain de leur campagne, avec notamment des réunions d'informations (physique ou webinaire) à l'attention des futurs candidats.

Il est à noter que les ARS Normandie et Grand-Est procèdent par appel à candidatures, permanent.

De ce fait, nous informerons, les Représentants des Usagers, des modalités particulières à chaque ARS, et donc chaque région, au travers de messages spécifiques qui leurs seront adressés, via la messagerie de la Mission Santé Qualité de Vie du Retraité.

Toutefois, si des membres de votre Association, sont intéressés par devenir Représentant des Usagers, qu'ils n'hésitent pas à contacter la Mission (ru@fnar.info), qui les assistera dans leurs démarches.

Pour plus d'information sur les Missions du Représentant des Usagers, n'hésitez pas à consulter les pages dédiées aux Représentants des usagers sur le site Bénévole de la FNAR, ou le site France Assos Santé : www.france-assos-sante.org/2017/10/23/vous-aussi-devenez-representant-des-usagers/.

Alain Pelc
Responsable du Réseau des RU



PARTENARIATS

Florilège de partenariats



Le printemps est la saison où éclosent dans jardins et prairies, toutes sortes de petites fleurs de diverses couleurs qui font notre ravissement. C'est aussi le moment de se préparer à vivre pleinement une année nouvelle.

Dans notre corbeille FNAR, nous avons divers partenariats qui peuvent correspondre à vos besoins occasionnels et qui vous sont proposés à des conditions préférentielles de tarifs :

- **JARDISEM** pour commander des graines, plants et produits de jardinage,
- **AGRIA** pour assurer la santé de vos animaux domestiques
- **SIXT** pour louer des véhicules de tourisme ou des utilitaires
- **NOTRE TEMPS**, le magazine mensuel, pour vous informer et vous distraire
- **Le CHŒUR de PARIS** pour aller écouter des œuvres musicales de choix

N'oubliez pas de préparer vos séjours de vacances chez **ODALYS**, **AZUREVA**, **VVF**, **ULVF**, **NEACLUB** ou **BELAMBRA** (plus tôt vous réserverez, plus l'offre sera attrayante) et vos voyages avec **VOYAGEURS DU MONDE**, **CAPITALES TOURS** ou **NEOGUSTO**.

Évidemment, **THALAZUR**, **LES THERMES de SAINT-MALO** et les divers prestataires de soins (thalasso-thérapie et thermalisme) vous accueilleront également.

Ce ne sont là que **quelques exemples**. Le large ensemble de notre offre est consultable sur notre site internet dans l'onglet Avantages-adhérents.

TOUS NOS PARTENAIRES VOUS ATTENDENT POUR FAIRE VOTRE BONHEUR !

partenariat@fnar.info

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !
 À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.
 Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© Alexa de Pixabay

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR – 19 avenue Niel - 75017 PARIS

Prochaine parution
le 8 Avril 2025